

PLAN HANDIPROVENCE 2025



Accompagner les personnes souffrant d'un handicap, faciliter leur quotidien, contribuer à leur insertion dans la société, soutenir leur projet de vie... Beaucoup a été fait, beaucoup reste à faire !

Si le Département a vocation à coordonner et impulser la prise en charge du handicap, la politique du Département des Bouches-du-Rhône va bien au-delà des obligations légales, inscrites dans le schéma départemental 2017-2022.

Notre ambition est, en effet, de faire de l'inclusion des personnes en situation de handicap, une grande cause départementale.

Cette politique volontariste se traduit par la mise en œuvre d'un plan unique d'actions en faveur de l'autonomie, intitulé "HandiProvence 2025", qui intègre le handicap dans toute sa diversité et sa complexité.

Adaptation du logement, accessibilité des lieux publics, transports périurbains, aide aux proches aidants, information, éducation, hébergement diversifié mais aussi sport, loisirs, culture... Le Département entend apporter des réponses efficaces, efficientes, innovantes et pérennes aux attentes exprimées par les personnes handicapées et leur entourage.

L'AMBITION D'ALLER AU-DELÀ DE NOS OBLIGATIONS LÉGALES

Ce plan est le fruit d'une large concertation avec nos partenaires associatifs et les acteurs médico-sociaux sans lesquels rien n'est possible. Les axes d'intervention s'appuient sur l'expertise et les compétences des agents de la direction des Personnes Handicapées et des Personnes du Bel Âge (PHPBA) du Service départemental pour les personnes handicapées (SDPH) et de la Maison départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Soucieux de répondre aux impératifs de proximité, de cohérence, d'égalité, ce plan vise à structurer l'ensemble des prestations et dispositifs, fédérer des synergies entre les intervenants, favoriser une approche transversale et complémentaire autour de la personne handicapée dans sa vie quotidienne.

Parmi les nouvelles orientations, certaines visent à mieux prendre en considération les situations particulières afin de faciliter les projets de vie, l'épanouissement, la participation à la vie sociale et la citoyenneté des personnes touchées par le handicap mais aussi le droit au répit de leurs aidants.

D'autres relèvent d'une démarche plus globale destinée à conforter le vivre-ensemble en renforçant l'accessibilité, l'accueil et l'hébergement adaptés, sur tout le territoire départemental.

Toutes prévoient de répondre aux besoins actuels sans oublier d'anticiper les exigences futures.

Le handicap est au cœur des priorités du Département. Ce plan ambitieux et novateur en est la meilleure expression.

Martine VASSAL

Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône

SOMMAIRE

- AXE 1 : OFFRIR UN DÉPARTEMENT PLUS "ACCESSIBLE" P. 6**
- AXE 2 : ACCOMPAGNER LE PROJET DE VIE P. 14**
- AXE 3 : OFFRIR UN DISPOSITIF D'ACCUEIL
ADAPTÉ ET CHOISI P. 24**
- AXE 4 : DÉVELOPPER LE DROIT AU RÉPIT P. 32**

LE HANDICAP : UNE PRIORITÉ POUR LE DÉPARTEMENT

Les Bouches-du-Rhône comptent près de 132 000 personnes en situation de handicap. Le Département, chef de file de la solidarité permet ainsi à près de 46 000 enfants ou adultes d'accéder à l'Allocation adulte handicapé et d'éducation pour l'enfant handicapé ainsi qu'à la Prestation de compensation du handicap.

De plus, la collectivité permet d'ores et déjà à 2 800 Provençaux en situation de handicap d'accéder à une prise en charge dans l'un des 92 établissements d'hébergement qui relèvent de sa compétence.

La collectivité a voté en 2017 un schéma départemental pour les personnes en situation de handicap. Mais sa Présidente, Martine Vassal et Sandra Dalbin, Vice-présidente déléguée aux personnes en situation de handicap, veulent aller encore plus loin avec la création de ce plan d'envergure, HandiProvence 2025.

Au total, plus de 350 millions d'euros seront engagés jusqu'en 2025 au bénéfice de nombreuses actions et réalisations.

Le handicap doit devenir une grande cause pour notre territoire.

Au terme d'une large concertation, d'une écoute et d'une analyse technique des besoins des acteurs de terrain, essentielles pour agir efficacement, le Département continuera à être engagé au plus près de tous les citoyens.

C'est toute l'ambition du Plan HandiProvence à l'horizon 2025.

Ce plan se veut concret et novateur en faveur des personnes en situation de handicap. Chacun doit en effet pouvoir se réaliser quel que soit son âge dans un projet de vie.

“ Sans accessibilité, il n’y a pas d’ouverture sur le monde. Pouvoir se déplacer pour une personne en situation de handicap, c’est avoir accès à la liberté, à l’autonomie et au choix de vivre comme tout un chacun ! ”

VÉRONIQUE PAGE, PRÉSIDENTE D’ETINCELLE 2000

AXE 1

**OFFRIR
UN DÉPARTEMENT
PLUS "ACCESSIBLE"**

159 millions
d'euros

Rendre le département plus accessible, c'est permettre à la personne en situation de handicap, quel que soit son âge, de s'intégrer et d'avoir une vie sociale et citoyenne plus autonome.

Le Département se veut le moteur et l'accélérateur de l'inclusion des personnes touchées par le handicap.



7,6 millions
d'euros

déjà mobilisés en 2018 pour le transport scolaire
des élèves et étudiants en situation de handicap



1 300

élèves et étudiants transportés
par mois

RENDRE LES SERVICES PUBLICS ACCESSIBLES AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE EN AIDANT LES COMMUNES

Le Département s'engage à promouvoir le dispositif existant pour inciter les communes à mettre aux normes les bâtiments recevant du public.

RENDRE ACCESSIBLES LES CABINETS MÉDICAUX POUR LUTTER CONTRE LA DÉSERTEMENT MÉDICAL

L'accompagnement d'un professionnel de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) porte sur la création des cabinets médicaux et sur la mise en conformité des cabinets existants.

FAVORISER LE TRANSPORT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- › Créer une synergie de compétences sur le territoire avec la Métropole Aix-Marseille-Provence pour mieux organiser le transport spécialisé des élèves et étudiants handicapés.
- › Étendre le transport adapté sur l'ensemble du territoire.
- › Soutenir financièrement les travaux de mise en accessibilité sur des stations de métro emblématiques de Marseille.
- › Création du dispositif "Handi-conduite" pour soutenir les auto-écoles





PROGRAMMER DES TRAVAUX POUR L'ACCÈS AU PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

- › Le Département entend rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite des bâtiments à vocation administrative ou éducative et un patrimoine culturel, historique ou environnemental.
- › Une équité géographique est engagée en milieu rural et en milieu urbain.
- › **86 opérations** sont prévues entre 2018 et 2021.
- › **16 nouveaux sites** seront ensuite réalisés à échéance 2025.

ADAPTER LES COLLÈGES AU HANDICAP

- À terme, la **totalité des collèges** sera remise aux normes et adaptée aux attentes des élèves, de la communauté éducative et des parents : **72 seront adaptés d'ici 2021 et 53 d'ici 2025.**
- › Les attestations d'accessibilité "Handicap" des sites seront délivrées par un bureau de contrôle à partir de 2019.
 - › Les différentes formes de handicap seront prises en compte pour adapter les équipements par le développement du numérique et la "e-éducation" dans les collèges.

“ Il n’y a pas de vie minuscule.
Chaque personne doit pouvoir vivre
pleinement sa vie selon ses choix.
C’est la société dans son ensemble
qui doit créer les conditions pour
que cela devienne réalité. Le
Département s’y engage ! ”

BERNARD SUBE, PRÉSIDENT D’INTERPARCOURS 13

AXE2

ACCOMPAGNER LE PROJET DE VIE

108 millions
d'euros

Le Département accompagne les personnes en situation de handicap dans leur projet de vie pour favoriser leur épanouissement personnel et permettre la pleine expression de leur citoyenneté.

La santé, le logement et l'emploi sont plus particulièrement visés par les actions inscrites dans le plan HandiProvence 2025.



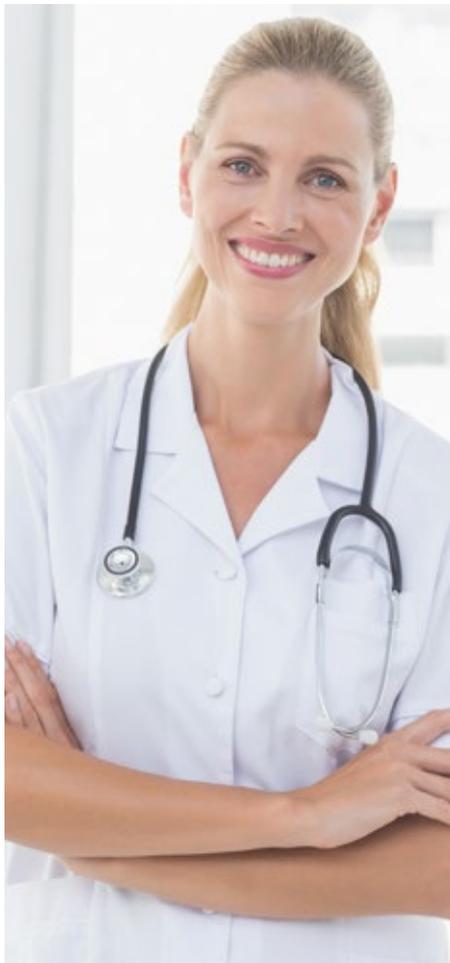
200 000 euros
par an
dédiés à l'équipement des clubs sportifs

ACCOMPAGNER LES FAMILLES

- › Mutualiser les informations pour simplifier les démarches des familles grâce à un guide baptisé **Handi-contacts**.
- › Compléter le guide Handi-contacts en large concertation avec les associations, par un nouveau dispositif d'accès à l'information.
- › Créer une plateforme téléphonique centralisatrice des appels pour simplifier et accélérer les procédures administratives et le traitement des demandes.
- › La MDPH s'engage dans un processus d'"e-administration" pour donner des informations et des services dématérialisés dans un objectif de simplification des procédures administratives.

FACILITER L'OUVERTURE DES DROITS

- › Le Département veut réduire les délais de réponse pour l'instruction des demandes et leur évaluation.
- › Les équipes médico-sociales de la MDPH seront renforcées.



DÉVELOPPER LA PRÉVENTION DU HANDICAP

- L'accès aux soins sera facilité par le développement de deux dispositifs "Handi-santé" et "Handi-dent Paca".
- Le personnel hospitalier sera mieux formé aux spécificités des besoins et des attentes des personnes en situation de handicap.
- Le Département va investir dans le dépistage des troubles et la prévention du handicap chez l'enfant.
- La mise en place d'un parcours de soins et de scolarisation cohérent avec des prises en charge régulières sera réalisée pour les familles.
- Le Département souhaite renforcer les actions de formation de ses personnels de la Protection maternelle infantile (PMI).
- Un réseau de référents dédié réalisera des tests auprès des enfants scolarisés ainsi que sur les jeunes enfants (de 24 à 30 mois) fréquentant les consultations de PMI.

La collectivité soutient plusieurs associations œuvrant dans le champ de l'autisme.

DÉVELOPPER LE LIEN SOCIAL PAR DES ACTIONS

- Le Département entend favoriser l'accès à une grande diversité d'activités, grâce notamment au dispositif **“Ensemble en Provence”** qui sera renforcé pour des aides à la mobilité pour le transport adapté.
- Des activités de loisirs, de culture et de sport seront proposées aux personnes déficientes visuelles et intellectuelles.
- De nouveaux sports seront proposés : boxe adaptée, équitation, ski de fond, pratique du cécifoot, des sorties voile “handivalides”, etc.
- Le Département s'engage à signer une convention avec la Fédération handisport et la Fédération des sports adaptés.
- Depuis 2016, le Département prend en charge **50 % du prix de la licence sportive** des personnes en situation de handicap, les clubs accueillant les PMR bénéficiant d'aides bonifiées.
- Le Département met en œuvre le dispositif **“Plage handicap”** pour favoriser l'accès à la baignade pour tous.



LE PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL ACCESSIBLE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Le Département crée le dispositif dans les domaines départementaux “**Nature et handicap**” pour développer les visites menées par des éco-guides spécialisés et créer des parcours adaptés à destination des personnes déficientes sensorielles ou à mobilité réduite.
- Des médiations animales récréatives pour être en contact avec les animaux, des balades à dos d’ânes adaptées seront opérationnelles à partir de septembre 2018.
- Après l’obtention du label “Tourisme et handicap”, le Musée départemental Arles antique vient d’être à nouveau distingué au plan national pour sa démarche d’excellence en matière d’accessibilité en recevant le deuxième prix “Patrimoine pour tous”
- Le Museon Arlaten, qui rouvrira en 2020, présentera une muséographie favorisant l’accès à tous les publics, avec des parcours tactiles, des accès adaptés, des visites en langage des signes.
- La lecture adaptée à la Bibliothèque départementale va être renforcée grâce à l’achat d’ouvrages spécialisés.





CONTRIBUER AU MAINTIEN OU AU RETOUR À L'EMPLOI

- Le Département ambitionne d'aller au-delà de ses obligations légales en dépassant en 2025 le taux de **6 % de travailleurs reconnus handicapés** dans ses effectifs.
- Le Département va promouvoir, en lien avec la médecine préventive, une meilleure information chez ses personnels de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).
- Le Département expérimente et souhaite étendre **le télétravail**.
- Le Département entend faciliter l'accueil des personnes en situation de handicap lors des séquences "emploi" dans l'Accélérateur de l'emploi et proposera une thématique "handicap" au Club des entreprises de Provence.
- Le Département va poursuivre la mise en place dans ses locaux d'équipements adaptés et d'aménagements de postes : fauteuils adaptés, appareillages, équipements informatiques adaptés, etc.
- Le Département projette d'ouvrir un restaurant administratif à l'usage de ses personnels et d'en confier la gestion à un Établissement et service d'aide par le travail (ESAT).





“ L'utilité des personnes fragilisées par la vie n'est pas ou peu considérée alors que leur rôle est essentiel pour faire société ; nous avons tous à gagner à promouvoir le Vivre Ensemble ! ”

SYLVAIN BUCQUET, DIRIGEANT DE PHILAE ASSOCIÉS

AXE 3

**OFFRIR
UN DISPOSITIF
D'ACCUEIL ADAPTÉ
ET CHOISI**

80 millions
d'euros

Le logement est une grande préoccupation pour les personnes en situation de handicap. Afin de répondre à leurs attentes, le Département entend privilégier l'habitat regroupé ou partagé et créer des places adaptées en diversifiant l'offre d'hébergement.



1 000

logements adaptés d'ici 2025



70

logements
regroupés et
adaptés mis à
disposition



200

places en foyer
de vie dont 10 %
réservées à l'accueil
de jour et séquentiel



1 000

places en résidence
autonomie dont 200 pour
les personnes en situation
de handicap vieillissantes





ADAPTER LES LOGEMENTS POUR LE MAINTIEN À DOMICILE

- Un plan prévoit la création d'un dispositif unique "Provence Handi-rénov" pour permettre d'adapter 1 000 logements d'ici 2025.
- Le Département va financer l'embauche de 5 ergothérapeutes par les partenaires.

RENFORCER LES ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LE HANDICAP

Des actions sur le thème du "vivre ensemble" seront proposées aux équipes pédagogiques des collèges publics et privés.

DIVERSIFIER LA PRISE EN CHARGE EN ÉTABLISSEMENT

- Améliorer le bien-être passe par des modes d'accueil plus souples et réactifs comme l'hébergement temporaire, l'accueil de jour et l'accueil séquentiel. 10 % des **200 places de foyers de vie** sont prévues au schéma départemental 2017-2022 pour ce mode de prise en charge.
- L'offre d'hébergement en établissement des personnes autistes sera développée et 9 places seront créées en foyer d'accueil médicalisé, en lien avec l'Agence régionale de la santé (ARS).

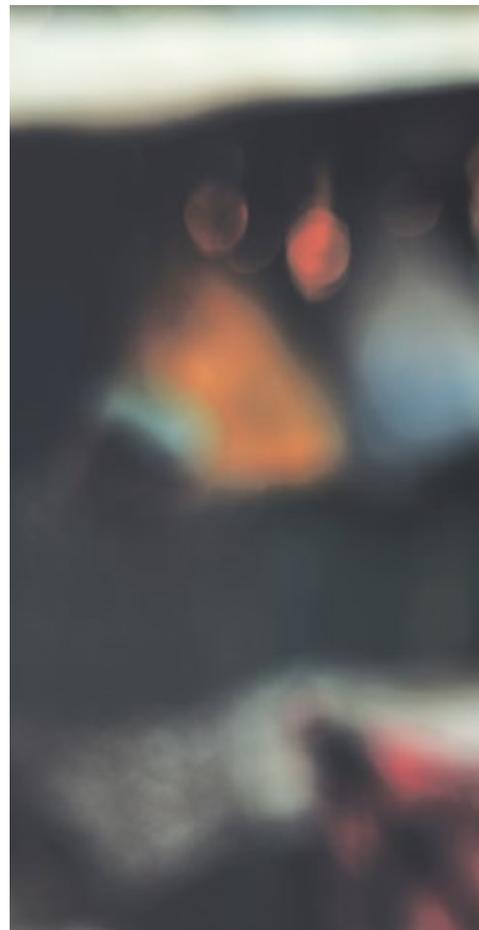
FAVORISER L'HABITAT REGROUPÉ

- Le Département souhaite favoriser l'habitat regroupé, une forme de colocation intermédiaire entre l'habitat collectif et le domicile privé. Il s'agit d'organiser la cohabitation de plusieurs personnes en situation de handicap dans un cadre sécurisé, avec une assistance permanente, pour favoriser l'inclusion citoyenne et sociale et lutter contre l'isolement.
- La Prestation de compensation handicap sera adaptée à cette nouvelle typologie d'habitat, pour favoriser la mise en œuvre d'une assistance mutualisée 24h/24 mais adaptée aux besoins de chacun.
- Le Département veut permettre la mise à disposition de 70 logements adaptés développés par le secteur associatif en relation avec les bailleurs sociaux.



CRÉER DES PLACES SPÉCIFIQUES POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES VIEILLISSANTES

- › Le Département prévoit d'intégrer dans les appels à projets la condition de créer des unités spécifiques d'accueil, avec une répartition géographique adaptée aux besoins recensés.
- › La création de **1 000 places en résidence autonomie**, dont 200 seront consacrées aux personnes handicapées vieillissantes, sera autorisée d'ici 2025. En 2016 et 2017, 63 places ont déjà été créées.
- › Des unités spécifiques avec des places dédiées au sein d'Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes seront créées. Entre 2019 et 2021, 30 places seront créées.





“ Être un proche aidant, c’est aussi prendre soin de soi, savoir préserver sa santé et écouter ses propres besoins pour contribuer ainsi au bien-être de chacun. ”

CAMILLE DUPRÉ, PRÉSIDENTE DE L’ASSOCIATION A3

AXE4

DÉVELOPPER LE DROIT AU RÉPIT

9 millions
d'euros

Le Département s'engage à apporter une réponse aux situations d'urgence où le répit s'avère nécessaire pour les familles épuisées et confrontées au manque de places d'hébergement ou d'accueil temporaire.



LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT DU PROCHE AIDANT

- › Le Département entend poursuivre son engagement auprès de **250 associations investies dans l'aide au répit**. Il s'agit de favoriser l'accompagnement global des familles, l'organisation des loisirs et des formules de logement partagé.
- › Des services de garde et d'accueil pour offrir des week-ends de répit seront proposés, ainsi que des temps de loisirs pour les enfants en situation de handicap.
- › Le Département va fédérer toutes les associations sur le modèle d'Interparcours 13 pour développer la lisibilité de la démarche engagée envers les aidants. La mise en place du réseau "Les aidants du 13" se traduira par la signature d'une convention de partenariat.
- › **Une Maison des aidants** ouvrira à Marseille.
- › Le Département prévoit de créer "Les aidants de Provence", pour promouvoir des groupes de parole et un forum d'échange.
- › Des formations spécifiques dédiées aux aidants permettront de mieux accompagner les familles.

PROMOUVOIR ET DIVERSIFIER L'OFFRE DE RÉPIT

- › Le dispositif “Handisitter” permettra une prise en charge de jour à domicile.
- › Le dispositif “Baluchonnage” permettra l'accompagnement d'une personne en situation de handicap 24h/24.



Notes

Notes



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Hôtel du Département
52, avenue de Saint-Just
13256 Marseille Cedex 20
04 13 31 13 13

departement13.fr

